

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2020

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Point sur l'espace multifonctions et divers travaux annexes

Un point a été fait ce jour avec l'architecte afin de lister les quelques travaux restant à terminer. Les rayonnages des placards du restaurant scolaire seront installés dans la semaine. Des bordures ont été posées par des élus et par l'agent technique pour un montant de 609,87 € TTC.

Le maire remercie ces élus ainsi que ceux participant aux travaux de lavage et rangement de la nouvelle vaisselle.

Plantations autour de l'espace multifonctions et demande de subvention

Le conseil municipal accepte le devis d'ESPACE FLEURI de Polliat, proposé par le groupe de travail, pour un montant de 2 903,04 € TTC comprenant l'achat d'arbres et arbustes et du matériel nécessaire à leur plantation.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat.

Location de l'espace multifonctions aux associations extérieures

Le conseil accepte la proposition du groupe de travail de louer l'espace à des associations extérieures à la commune pour des répétitions ou cours, au tarif de 30 € par utilisation, 15 € à partir de la dixième utilisation.

Eclairage du terrain de sports

Le maire présente au conseil deux devis de l'entreprise SOBECA de Lent pour le remplacement des 12 ampoules des points d'éclairage du terrain de sports, le premier d'un montant de 4 306,80 € TTC pour un remplacement identique à l'existant, le second d'un montant de 6 610,80 € TTC pour un passage en éclairage blanc.

Le conseil municipal décide d'accepter la dépense de 4 306,80 € TTC et de proposer au football club de prendre en charge le surplus soit 2 304 € TTC s'il souhaite un meilleur éclairage.

Alarme de l'atelier communal

Suite au dernier cambriolage, le conseil a décidé lors d'une précédente séance d'améliorer la protection de l'atelier communal.

La société ACTIVEILLE, filiale de notre assurance Groupama RA, propose une prestation de télésurveillance pour un montant de 114,00 € TTC d'installation et 39,96 € TTC d'abonnement mensuel, la maintenance étant en sus.

Le conseil décide de demander un devis à deux autres entreprises afin d'étudier différentes solutions de protection.

Point sur l'achat des terrains par l'EPFL

Le cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY a avancé sur le projet de lotissement. Une réunion du groupe de travail avec Mr Liogier aura lieu à ce sujet mardi 13 octobre à 18 h.

Le bornage du terrain doit intervenir prochainement, la desserte du terrain restant à l'arrière devra être étudiée.

Une réunion à la communauté d'agglomération avec les cinq maires des communes concernées doit avoir lieu le 12 octobre pour le projet de terrain de sports.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente d'une propriété sise 6 allée des Charmettes et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Désignation des membres de la CLECT

A chaque transfert de compétence, les dépenses qu'il représente sont prises en charge par le nouveau détenteur, elles doivent être intégralement compensées par des ressources. Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été instituée par la communauté d'agglomération (obligation légale) afin de calculer cette compensation, elle est composée de conseillers municipaux, chaque commune disposant d'au moins un représentant.

Le conseil municipal désigne Mme Corine Bécaud, titulaire et Mme Martine Verne, suppléante.

Bilan financier du restaurant scolaire

Le projet de bilan de l'année scolaire 2019-2020 de l'association Restaurant Scolaire fait ressortir un déficit de 7 993 €. Pour mémoire, le bilan de l'année scolaire 2018-2019 a fait ressortir un déficit de 2 735 €. Le déficit de cette année est partiellement dû au manque à gagner de la période de confinement, les repas ayant été assurés pour une dizaine d'enfants de personnel soignant.

La perte estimée en raison du Covid s'élève à 5 000 €. Les élus proposent que la somme (5 000 €) allouée pour la classe de mer, annulée en raison du virus, soit versée au Restaurant Scolaire. Le comité syndical du Syndicat des Ecoles se réunira prochainement afin d'entériner ce versement. Les élus proposent également aux membres de l'association une augmentation de 0,10 € par repas afin de combler le déficit.

Cérémonie du 11 Novembre

Elle se déroulera dans les conditions habituelles mais ne sera pas suivi d'un pot.

Cérémonie des vœux du maire

Elle aura lieu le vendredi 15 janvier à 18h30 sous réserve d'amélioration de la situation liée au Covid.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire :
 - déposé le 8 septembre 2020 et accordé le 28 septembre 2020 à Mr Pascal Mazuir pour la construction d'un garage et d'une piscine, 26 chemin des Brouilles
 - accordé le 28 septembre 2020 à Mr Patrick Rozier pour la construction d'un garage, 64 route de Planchemelle

- est informé de la déclaration préalable :
 - accordée le 28 septembre 2020 à Mme Marcelle Pelletier pour la modification d'une ouverture, 480 route du Village
 - déposée le 29 septembre 2020 par Mr Christophe Jacquillet pour la construction d'une fosse géomembrane, 396 chemin de Beauvert
- prend note que l'assemblée générale de l'association des Retraités aura lieu demain à 11 h
- prend note que l'inauguration du CIS aura lieu le 10 octobre à 10 h
- prend note que Curtaf'Infos sera distribué fin novembre
- entend le compte-rendu par Corinne Bécaud des Etats Généraux des territoires de l'Ain qui ont rappelé le rôle et les aides apportées par chacun
- entend le compte-rendu de l'inauguration des travaux de peinture de l'église par une messe à la suite de laquelle a été faite une rétrospective des travaux réalisés dans celle-ci depuis 30 ans par Gérard Gallet
- est informé des effectifs de l'école par Jean-Pierre Luciani, savoir : 225 élèves sur le RPI, 102 scolarisés à Curtafond et 123 à Confrançon, 57 sont domiciliés à Curtafond et 164 à Confrançon + 4 extérieurs
- entend le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Veyle Vivante par David Broyer
- entend le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc par Pierre Razurel.